

## **170060 - Accrocher des images à vocation éducative à destination des enfants**

---

### **question**

Comment juger le fait d'accrocher des images à vocation éducative pour les enfants dans leurs chambres comme des tableaux pour enseigner les lettres de l'alphabet représentées par une image pour chaque lettre?

### **la réponse favorite**

Louanges

à Allah

Il n'y a

aucun inconvénient à apprendre les lettres aux enfants en les dessinant d'une manière adaptée, même si le dessin

choisi correspondait à celui d'un être doué d'une âme car il a été rapporté une

dispense concernant les jouets des fillettes. En effet, on permet aux tout

petits ce qu'on ne permet pas aux adultes. L'accrochage de telles images n'est

pas nuisible car il s'agit d'images autorisées et parce que le seul accrochage

ne fait l'objet d'aucun jugement spécifique, à moins qu'on accroche une image

dans le but de vénérer ce qu'elle représente. En l'absence de cette

considération, si ce que l'image représente est autorisé, il n'y a aucun

inconvénient à le laisser sur le plancher ou l'accrocher. Voir la réponse donnée

à la question n° [137174](#) et la question n°

[20325](#).

Allah le sait mieux.